



La Parole du Rav Brand

Les Sages ont demandé de lire le livre de Ruth pendant la fête de Chavouot. Selon une explication (Cha'aré Téhouva, 494), c'est pour nous rappeler la naissance du roi David qui eut lieu en ce jour, naissance qui est citée dans les derniers mots de Méguilath Ruth. Quel est l'intérêt de nous rappeler le jour de sa naissance ? David fut jaloux par de nombreuses personnes. Pour n'en citer que deux parmi elles, Doèg et A'hitofél. Ce dernier s'associa à Avchalom pour mettre à mort David, et il causa un drame. Ces deux étaient des Sages du premier cercle de David et ils présidaient le Grand Tribunal. Au sujet de « la tour de la citadelle qui vole », ils détenaient trois cents lois transmises par Moché, et en soulevaient quatre cents interrogations qu'ils ne parvinrent pas à solutionner ; leurs cœurs n'étaient pas intègres comme celui de David qui réussit à les résoudre (Sanhédrin 106b). Que signifie cette tour, de quelles lois et interrogations parle-t-on ? D'après une des explications que rapporte Rachi, il s'agit d'un petit trait au sommet de la barre de la lettre lamed de l'alphabet hébraïque qui penche légèrement vers le bas. N'est-il pas étonnant qu'un minuscule trait suscite un tel intérêt chez de si grands Sages autour du roi ?

En fait, comme l'explique Rabbi Tsadok Hacohen de Lublin (Ma'hchevot 'Haroutz), le roi Salomon dit : « Ton cou est comme la tour de citadelle de David », (Cantique des Cantiques 4, 4), qui a construit une forteresse avec une tour, dans laquelle il fit siéger le Grand Tribunal (Midrach, rapporté dans Rachi). Dans le Sefer Yétsira (4, 16), les lettres de l'alphabet hébraïque sont appelées des pierres, plusieurs lettres qui forment un mot sont appelées un binyan, une construction. Chaque pierre soutient la pierre qui est à ses côtés ; la Torah est construite de la sorte, avec l'ensemble des lettres. Elles s'entraident et se soutiennent, permettant à une partie de la Torah de développer d'autres parties, et d'en saisir pleinement le sens. La lettre lamed est une exception ; son cou monte et dépasse toutes les autres lettres, sans rien pour le soutenir. En haut de cette barre il y a un petit trait légèrement incliné. Le cou du lamed est alors appelé « la tour de citadelle qui vole », pour souligner qu'elle ne s'appuie sur rien, expression connue dans la Michna : « La loi de Hatarat Nédarim, annulation des vœux, est comme une citadelle qui vole en l'air, et n'a pas de support (dans le texte) pour s'y appuyer », ('Haguiga 10a). Dans le livre Otivot dérabbi Akiva, le cou du lamed désigne le roi qui est au-dessus du peuple. Ce sont justement les instructions censées être

appliquées par un roi qui volent en l'air, et qui n'ont pas de support. En fait, chaque personne qui étudie le Tanakh est surprise par certains comportements de rois réputés sages, qui pourront paraître cruels et incompatibles avec les lois de la Torah. Cependant, le monarque a la responsabilité d'un peuple entier et ne peut se conduire selon les normes avec lesquelles agit le particulier. Ses actions n'ont pas d'équivalent chez la population, ainsi ses propres lois sont appelées tour de citadelle volant en l'air, qui n'ont pas sur quoi se tenir.

David rassembla dans sa citadelle les Sages d'Israël afin qu'ils analysent et désignent les lois concernant la souveraineté. A cause de leur jalousie et de leur cœur qui n'était pas intègre, Doèg et A'hitofel restèrent avec quatre cents doutes. Parfois leurs conseils et manigances causèrent des drames, quant à David, son cœur pur l'inspira bien. Si le cou du Lamed représente le roi, le petit trait en haut représente son sommet ; il est penché vers le bas pour l'encourager à rester humble. Parfois, le roi se doit d'être intransigeant, parfois plutôt doux et humble ; ce sont ces subtilités qu'ils étudièrent dans cette citadelle. Dans sa grande humilité, David demanda toujours l'avis de son maître Mefibochét (Bérakhot, 4a), et dans leur malveillance, A'hitofél et Doèg l'incitèrent à être humble quand il fallait faire preuve de courage, et à être ferme quand il fallait être humble. Mais du fait que personne n'est à la place du roi, il n'est pas aisé de le conseiller : « Nul ne peut concevoir l'étendue de la pensée du roi », (Chabbat 11a), « il doit faire preuve d'une profondeur dans la compréhension de sujets variés, tels que l'autorité de nombreuses provinces, leurs impôts, les guerres, d'innombrables cas de justice, et doit faire face à tous ces problèmes dans une même journée », (Rachi). A la fin de sa vie, David chanta un hymne qui se termine ainsi : « Il (D-ieu) magdil, fait grandir, les délivrances en faveur de Son roi, et Il agit avec bonté envers Son oint David et sa postérité pour l'éternité », (Samuel, 2, 22-51). Bien que le mot soit écrit magdil, il se lit migdol, c'est-à-dire une tour d'une forteresse. Les délivrances accordées à David et à sa postérité viennent justement du fait, que dans sa tour où siégeait son tribunal, il a réussi à interpréter correctement le chemin spécifique qu'il devait suivre. Si nous rappelons que David est né le jour de Chavouot, c'est pour nous faire prendre conscience, que David a trouvé sa voie justement dans cette même Torah qui fut donnée ce jour-ci.

Rav Yehiel Brand

La Paracha en Résumé

- Pour entamer le nouveau tome, la Torah compte tous les Béné Israël ayant de 20 à 60 ans, en nommant un chef de tribu.
- La Torah raconte aussi dans quel ordre voyageaient les camps avec les Léviim et le Aron comme point central.
- Les Léviim furent comptés à leur tour. Leur travail au michkan et pendant les voyages est également explicité.
- Moché compta ensuite tous les premiers-nés.
- Le travail des enfants de Kéhat (fils de Lévy) est expliqué, dans la toute fin de la paracha.

Pour aller plus loin...

- 1) Parmi la tribu de Lévi, quelle fut la fratrie à avoir été comptée en premier ? Pourquoi ?
- 2) "Voici les enfants de Aharon Et Moché (...) Nadav et Avihou". Pourquoi la Torah ne cite pas les enfants de Moché et les confond avec ceux de Aharon ? (Bamidbar 3,1)
- 3) Pourquoi le Chévèt Lévi n'était pas nombreux ?
- 4) Au début de la Paracha, Hachem ordonne à Moché de compter les béné Israël. A quelle date précisément ? (1-1)
- 5) Quand le Michkan se déplaçait et campait, quelle Avoda était réservée exclusivement aux Léviim ? (1-51)
- 6) A la fin du deuxième chapitre, la Torah nous donne encore une fois le nombre de béné Israël (le même). Pourquoi cette répétition ? (2-32)
- 7) « Voici les descendants de Aaron et Moché... Nadav et Avihou ». Pourquoi la Torah ne nous cite que la descendance de Aaron ? (Rachi, 3-1)

Mordekhaï Guetta et Ilan Attal

*Ne manquez pas
le Numéro 83
Spécial Chavouot*

Il est possible de recevoir chaque semaine ce feuillet par courrier (26€/an).
Il est également possible de le recevoir gratuitement par mail.

Pour tout renseignements :
shalshet.news@gmail.com

Halakha de la Semaine

Le soir de Chavouot

A) Doit-on attendre la nuit pour faire Arvit ?

B) Idem pour réciter le kidouch ?

A) Selon le strict din, il n'est pas nécessaire d'attendre la nuit pour faire Arvit car la 'houmra de "temimotes " (à savoir d'attendre que les 49 jours se soient écoulés) ne s'applique que pour le kiddouch [Yé'havé Daat 30,6].

Cependant, certains ont pris l'habitude de se montrer rigoureux et d'attendre la nuit [Voir Piské Tchouvot 494,1].

Toutefois, dans les pays où la nuit tombe tard, il ne sera pas nécessaire d'appliquer cette mesure de rigueur.

Il sera tout de même bon, dans la mesure du possible, de faire Arvit à partir de la chekia.

B) Concernant le kidouch, beaucoup de décisionnaires préconisent de se montrer rigoureux en attendant la sortie des étoiles et ainsi il convient d'agir à priori.

Cependant, dans les pays où la nuit tombe tard et qu'il est difficile pour la famille d'attendre, on pourra se contenter de commencer le kidouch dès la chekia.

Si cela reste difficile (pour les personnes âgées, ...), on pourra même commencer le kidouch à partir du plag.

[Halikhot olam 'helek 2,2 ; Or letsion 'helek 3 perek 18,4]

David Cohen

Enigmes

Enigme 1 : Tu as 2 cordes. Elles mettent toutes les 2 exactement une heure à se consumer complètement, mais elles brûlent à des vitesses distinctes. Comment peux-tu mesurer 45 minutes en utilisant ces cordes et un briquet?

Enigme 2 : Dans quel cas serait-il permis à un homme de se marier avec 2 sœurs de leurs vivants?

Réponses N°81 – Behar Be'hokotai

Enigme 1 :
Ce Chabat est Erev Pessa'h. Le pain doit être mangé ou détruit avant la fin de Chabat.

Enigme 2 :
1. Paul envoie sa boîte avec le cadenas ouvert.
2. Pierre y met sa lettre et la lui renvoie fermée avec le cadenas.
3. Paul ouvre sa boîte avec sa clé et récupère la lettre de Pierre.

Charade : Gai - ou - la

Yéhochoua

Mila, korban pessah, la prise de Jericho

Au lendemain de la traversée miraculeuse du Jourdain, Hachem ordonna à Yéhochoua de circoncire tout le peuple. En effet, tous les enfants qui naquirent dans le désert ne l'étaient pas en raison de la rigueur du voyage. Yéhochoua encouragea les Bné Israël à effectuer la mila afin de pouvoir conquérir la terre Sainte et de consommer le korban Pessa'h. Malgré le danger que cela représentait de s'affaiblir sur un territoire ennemi, tous y consentirent prouvant ainsi qu'ils étaient réellement devenus le peuple d'Hachem: « J'ai retiré de vous l'ignominie de l'Egypte... » ; les Egyptiens se sont moqués disant qu'une étoile annonçait du sang « J'ai transformé ce sang en sang de mila ». Après trois jours de rétablissement, le 14 Nissan dans l'après-midi, ils offrirent le sacrifice pascal dans le Michkan érigé à Guilgal. Le 16

Nissan, après avoir offert le korban Omer, les juifs eurent l'autorisation de consommer la nouvelle récolte de céréales du pays de Canaan, leur réserve de manne étant épuisée. En effet, la manne avait cessé de tomber le 7 Adar, jour de la mort de Moché; les Bné Israël amassèrent d'importantes quantités qu'ils consommèrent pendant plus d'un mois. Yéhochoua était occupé à élaborer une stratégie pour conquérir la ville de Jéricho. Soudain, un homme surgit devant lui, brandissant une épée: un envoyé céleste, l'ange Mikhaël avait été spécialement missionné pour aider à conquérir Erets Canaan. La ville de Jéricho était entourée de murailles impressionnantes. Hachem dit à Yéhochoua : « Je te livre Jéricho et son Roi et ses vaillants guerriers ». Six jours consécutifs, les gens de guerre feront une fois le tour de la ville, précédés par l'Arche de l'alliance et de 7 Cohanim sonnante du Choffar. Le 7ème

Aire de Jeu

Charade

Mon 1er représente près de 90% de la masse de l'homme,
Mon 2nd n'en a qu'un alors que pour se déplacer il en faut deux,
Mon 3ème est un assemblage de lettres,
Mon 4ème n'est pas valable lorsqu'il est seul,
Pour les juifs mon tout était une oasis dans le désert.

Jeu de mots

La bombe c'est vraiment quelque chose d'étonnant.

Devinettes

- 1) Combien de juifs (hormis les Léviim) ont été recensés dans le désert ? (Bamidbar 1,46)
- 2) Combien de premiers-nés juifs (hormis les Léviim) ont été recensés dans le désert ? (Bamidbar 3,43)
- 3) Quel est l'âge minimum pour sortir en guerre selon la Torah ? (Rachi, 1-3)
- 4) Combien étaient les bné Israël au total (hors Leviim) ? (1-46)
- 5) De quelle couleur était le drapeau de chaque Chévèt ? (Rachi 2,2)
- 6) A quelle distance du Michkan devaient camper les Chévativim ? (Rachi 2,2)
- 7) Citez les « têtes de liste » de chaque groupe de 3 ainsi que leur disposition géographique ? (Rachi, 2,9)
- 8) Comment s'appelaient les enfants de Aaron ? (3,2)
- 9) Avant que les Léviim ne soient choisis, qui faisait la Avoda ? (Rachi, 3,13)
- 10) A partir de quel âge les Léviim sont-ils comptés ? (3,15)

Réponses aux questions

- 1) La famille de Kéhat, 2e enfant de tout ce qui est important et la tribu de Lévi, car ils avaient précieux est rare et peu nombreux comme mission de porter le Aron et (les Léviim se consacrant d'entretenir les ustensiles sacrés du exclusivement à l'étude de la Michkan. Torah).
- 2) D.ieu avait condamné Aharon 4) 1er Iyar 2449. pour avoir fait le veau d'or, et par ce fait, voulait le priver de tous ses enfants 'Has Véchalom. Moché pria alors pour Aharon et ses enfants, et par sa prière, sauva deux des enfants d'Aharon. Le fait de leur avoir sauvé la vie est considéré comme à les faire renaître. C'est 5) Démontez, portez et remontez le Michkan.
- 3) Rav El'hanan Wasserman 6) Rabbénou Bé'hayé explique que c'est pour nous raconter le grand miracle que durant les 20 jours séparant les deux comptes, il n'y a pas eu un seul mort. 7) Moché leur avait enseigné la Torah, cela vient nous apprendre que tout celui qui enseigne la Torah au fils de son ami est considéré comme s'il l'avait enfanté.

A la rencontre de nos Sages

Rav Chmouel HaCohen ben 'Hofni Gaon

Rav Chmouel HaCohen ben 'Hofni Gaon, dit le Rashba'h, est un rav babylonien des Xe et XIe siècles. Il est issu d'une famille de Cohanim dignitaires académiques, étant le petit-fils de Mar Cohen Tzedek, Gaon de Pumbedita (Babylonie) de 917 à 935. Dernier grand Gaon de Soura (Babylonie), où il est Rosh Yéshiva de 998 à 1013, il est, comme son prédécesseur Rav Saadia Gaon, auteur d'une œuvre importante et variée dans la plupart des domaines de savoirs religieux et profanes de son temps.

Bien que la littérature gaonique soit en majeure partie constituée de responsa, Rav Chmouel HaCohen en a composé relativement peu, du fait de la diminution d'importance de l'académie de Soura d'une part, et de l'activité soutenue de Rav Haï Gaon d'autre part, auquel les questions étaient préférentiellement adressées. Les responsa de Rav Chmouel HaCohen traitent notamment des tefilin et des tsitsit, du chabbat et des fêtes juives, de la cacherout, des femmes, des Cohanim, des serviteurs, des droits de propriété et d'autres points de loi civile. Ils consistent pour la plupart en explications du Talmud et incluent des décisions halakhiques très courtes. L'auteur fait montre d'une rare indépendance

intellectuelle, retrouvée dans d'autres de ses travaux, affirmant à l'occasion qu'une halakha talmudique est sans fondement biblique ou que l'explication donnée par le Talmud est insuffisante, avant d'en proposer une autre de sa composition. Rav Chmouel HaCohen a d'ailleurs rédigé plus de 65 traités systématiques sur de nombreux points de Halakha talmudique, surpassant l'ensemble de ses prédécesseurs dans ce domaine. Ces traités portent entre autres sur les halakhot des tsitsit, les droits et devoirs d'une personne atteignant sa majorité, le divorce, les taxes, les litiges de terrain, la che'hita, etc. Ils étaient connus et cités par de nombreuses autorités andalouses dont Rav Yéhouda ibn Balaam et Rav Moshé ibn Ezra. Rav Chmouel HaCohen a aussi écrit un commentaire sur la massekhet Yevamot. Toutefois, son domaine d'activité majeure est l'exégèse biblique, si bien que Rav Abraham ibn Ezra le compte au nombre des plus grands commentateurs de la période des Guéonim. À l'instar de Rav Saadia Gaon un siècle plus tôt, Rav Chmouel HaCohen a écrit une traduction de la Torah écrite, accompagnée d'un commentaire, tous deux en arabe, et a aussi produit un commentaire sur les Néviim. Ces commentaires n'ont pas été préservés dans leur intégralité, mais les parties manquantes peuvent être comblées par les citations qu'en fait Rav Abraham Maïmonide (fils du Rambam) dans ses

commentaires sur Béréchit et Chémot. Il accorde une importance accrue à la chronologie des événements bibliques et, en expliquant un mot, il donne toutes ses significations possibles outre les références à d'autres occurrences. Ses sources sont, hormis les littératures midrashique et talmudique, le Seder Olam et le Targoum Onkelos.

Rav Chmouel HaCohen se démarque encore plus nettement de son aîné dans ses opinions philosophiques et théologiques. Il pousse le rationalisme bien plus loin que son prédécesseur, et considère que la raison prime sur la tradition. Croyant en la création ex nihilo, il rejette l'astrologie et tout ce qui ne s'accorde pas avec la raison. Il se met délibérément en porte-à-faux vis-à-vis de Rav Saadia Gaon quant à l'interprétation des miracles : alors que celui-ci affirme que la sorcière d'Endor a ressuscité le prophète Chmouel des morts, que le serpent a parlé à 'Hava, et l'ânesse à Bilaam, bien qu'il ne puisse lui-même expliquer ces miracles que par l'entremise d'ange, Rav Chmouel HaCohen nie la possibilité de ces miracles et d'autres similaires. Selon sa conception, Dieu ne change l'ordre naturel des choses que lorsqu'il souhaite valider devant une assemblée les paroles d'un prophète. Cette conception fut disputée par son gendre Rav Haï Gaon. Il quitta ce monde le 25 Av 4763 (1013).

David Lasry

Préparation à Chavouot

1) Pourquoi la Torah n'appelle pas le jour de Chavouot, le jour de Matan Torah ?

Hachem ne voulait pas restreindre le don de la Torah à un seul jour spécifique, car chaque personne doit ressentir chaque jour comme si elle recevait la Torah au Mont Sinai. Dans le même ordre d'idée, les 'Hakhamim ont écrit dans Erouvine (54b) que la Torah est semblable au sein d'une mère auprès duquel le nourrisson trouve à chaque fois une nouvelle saveur. Ainsi, celui qui étudie la Torah doit y trouver un goût nouveau chaque jour. De même, le Sifri (Vaè't'hanan) dit "que les paroles de la Torah soient nouvelles sur toi". (**Kli yakar** Vayikra 23,16).

2) Pourquoi n'y a-t-il pas de 'Hol hamoed à Chavouot ?

La fête de Chavouot est directement liée au commandement du Omer. Les 49 jours entre le 1er jour de Pessa'h et Chavouot constituent une sorte de 'Hol hamoed comme celui qui sépare le 1er jour de Soukhot et Chemini atseret (**Rabénou Bé'hayé** 23,16).

3) Puisque nous avons clamé le fameux: "Naassé Vénichma", pourquoi Hachem a élevé la montagne au-dessus de nos têtes et nous a « forcés » à recevoir la Torah ?

En réalité, ce n'est pas pour nous obliger à recevoir la Torah. Il était juste indispensable que la Torah soit donnée de cette manière. En effet, la présence de la Torah dans le monde ne peut dépendre d'un choix. La Torah est indispensable à l'existence du monde et représente l'aboutissement du monde qui est le nôtre.

(**Maharal** Tiféret Israël)

La Question

Pérèk 2 Passouk 7
"Maté Zévouloun,
vénassi livné Zévouloun
etc" Pour toutes les
autres tribus, le
passouk employait un
Vav Hahibour (Ouvné
Gad, Vénassi livné Gad
etc) mais pas pour
Zévouloun. Pourquoi ?
Le Baal Hatourim
répond en nous
apprenant l'importance
de celui qui finance la
Torah (Zévouloun
finance Yssakhar qui
étudie).

L'ablution des ustensiles

La Guemara nous apprend que seuls les ustensiles consacrés à la nourriture doivent être trempés au mikvé. En ce qui concerne la matière des ustensiles, la Torah n'a cité que ces métaux (or, argent, cuivre, fer, plomb) qui doivent être trempés. La Guemara nous dit toutefois que ce qui fond à une forte température à la même loi que le métal (comme le verre par exemple qui lui aussi doit être trempé mais qui est d'ordre rabbinique). Par contre, les ustensiles en argile, bois, marbre ou pierre en sont dispensés. De même, le plastique n'a pas besoin d'être trempé bien qu'il fonde à forte température. Puisque cette matière n'existait pas à l'époque de la Guemara, nous ne pouvons pas faire un nouveau décret et instaurer une tevila. Cependant, celui qui se montre rigoureux et trempe les récipients en plastique sans brakha est digne de louanges.

Mikhael Attal

Question à Rav Brand

D'après Rois I versets 12-18, les pierres utilisées pour la construction du Temple de Jérusalem ne devaient pas être taillées. Pour l'autel aucun outil ne devait servir à la taille de ces pierres. Serait-il possible d'avoir plus de précisions ?

La Torah interdit de tailler les pierres destinées pour l'autel avec du fer : "Si tu M'élèves un autel de pierre, tu ne le bâtiras point en pierres taillées; car en passant ton ciseau sur la pierre, tu la profanerais." (Exode 20, 22).

Les pierres destinées pour le reste du Temple peuvent être taillées avec du fer " Le roi ordonna d'extraire de grandes et magnifiques pierres de taille pour les fondements de la maison. " (Rois I 5, 31). Mais Salomon ne voulait pas que l'on entende au Temple le bruit des marteaux, des haches, et autres instruments de fer, alors il demanda à ce qu'on les taille loin du Temple : " Lorsqu'on bâtit la maison, on se servit de pierres toutes taillées, et ni marteau, ni hache, ni aucun instrument de fer, ne furent entendus dans la maison pendant qu'on la construisait. " (Rois I 6, 7). Pour plus de précisions, voir Sota 48b.

Le 1^{er} Iyar 2449, les béné Israël sont comptés de nouveau. Hachem ordonne à Moché de recenser le peuple en recevant de chacun un demi-chékèl. Mais, contrairement au compte réalisé quelques mois plus tôt, ce recensement se devait d'être fait " Bémispar chémot ", c'est-à-dire en notifiant le nom de chaque donateur. Le Ramban explique que chacun se présentait devant Moché avec son nom, celui de son père ainsi que le nom de la tribu à laquelle il appartenait. Ainsi, au-delà du compte en lui-même, chacun avait l'opportunité de recevoir la bénédiction de Moché et Aharon directement. Pourquoi fallait-il donc cette fois, associer un

nom à chaque personne recensée ? Compter les pièces suffisait amplement pour connaître le nombre de membres du peuple ! Quant à la bérakha de Moché, nous savons que lorsque la personne à bénir se trouve devant nous, il n'est pas nécessaire de prononcer son nom ! Ce n'est utile que lorsqu'on bénit quelqu'un à distance. Puisque chacun passait devant Moché, quelle était la nécessité de préciser sa filiation !? En réalité, au-delà du simple comptage, le peuple, ayant reçu la Torah, devait se structurer et s'organiser. Ainsi, chaque tribu avait un rôle, un drapeau et une place à l'intérieur du camp. De même chaque ben Israël avait un rôle particulier à jouer.

Connaître son nom et sa tribu permettait à Moché de le bénir personnellement en fonction du rôle qui était le sien. Par sa prière, il lui souhaitait d'obtenir tous les moyens nécessaires pour accomplir la fonction qui était la sienne. Pour nous également, il nous arrive de prier pour obtenir telle ou telle chose, pensant que l'avoir, serait évidemment bon pour nous. En réalité, chacun ayant une trajectoire différente de l'autre, il nous faut demander à Hachem de nous envoyer ce qui est bon **pour nous** pour pouvoir nous réaliser pleinement. (Darach David)

Jérémy Uzan



La Question de Rav Zilberstein

Yoav est un homme d'affaire habitant Jérusalem et a une belle voiture à vendre. Comme tout le monde, il met une annonce sur la fenêtre arrière et attend maintenant d'être contacté. Quelques semaines plus tard, il reçoit l'appel de deux associés Igal et Assaf qui seraient intéressés par sa voiture mais qui voudraient auparavant la tester sur une moyenne distance afin d'être sûrs qu'elle leur plaira. Pour cela, ils conviennent d'un rendez-vous le lendemain matin, afin d'aller de chez Yoav jusqu'à Tel Aviv. Le lendemain, tous les trois sont ponctuels et prennent rapidement la route. Celle-ci se passe bien et les associés semblent apprécier le voyage. Mais une fois arrivés à destination, les deux jeunes gens s'excusent et déclarent qu'ils ne pensent pas acheter le véhicule. Ettonnement, ils décident de ne pas faire le retour avec Yoav, descendent de l'auto et se dirigent vers des bureaux. Yoav ne tarde pas à comprendre qu'il vient de se faire avoir par deux jeunes voyous qui voulaient profiter d'un voyage gratuit vers leur boulot dans une belle voiture. A peine remis de ses émotions, un passant tape à sa vitre et lui demande si la voiture est toujours à vendre. Yoav, un peu soupçonneux, lui répond par l'affirmative et après quelques autres petites questions, la personne déclare vouloir l'acheter de suite. Yoav se retrouve donc à remplir l'acte de vente sur le capot de l'auto. L'histoire pourrait s'arrêter joliment ici, mais voilà que nos deux chenapans ressortent au même moment de l'immeuble: Yoav les interpelle et leur demande le remboursement du voyage. Ceux-ci lui rétorquent à sa stupéfaction que c'est plutôt

à lui de leur donner un pourcentage de son gain puisque c'est grâce à eux s'il s'est retrouvé là et que la vente a donc pu aboutir. Ils arguent que si Yoav avait su qu'ici se trouvait un acheteur, il aurait accouru et donc en quoi cela le dérange-t-il qu'ils aient profité du voyage. Qui a raison ? Il est logique que Igal et Assaf doivent rembourser les dépenses du trajet : leur méfait étant déjà réalisé, leur obligation de payer devance donc le fait qu'une vente en ait découlé. Cependant, le Rav Zilberstein conseille à Yoav de leur pardonner en s'appuyant sur le Midrach qui raconte que lorsque Moché Rabbénu arriva chez Itro, ces filles vinrent voir Itro et lui dirent "un Egyptien nous a sauvées". Sur cela, le Midrach explique que bien que Moché ne soit pas Egyptien, il se présenta de la sorte en disant que sa présence ici était grâce à l'Egyptien qu'il avait tué et qui avait causé sa fuite. Le Rav 'Haim Chmoulevits apprend de là que celui qui profite de son ami lui doit reconnaissance même s'il n'avait aucunement l'intention de lui faire du bien. Il en sera de même dans notre histoire, où, même si normalement on devrait rendre 'hayav Igal et Assaf de toutes les dépenses du voyage pour accomplir le Passouk dans le dixième Téhilim "casse le bras du mécréant", puisque c'est grâce à eux que Yoav a trouvé un acheteur, il leur doit une certaine reconnaissance qui effacera leur dette envers lui. Le Rav précise que tout cela n'est valable que si leur arnaque est ponctuelle, mais si c'est répétitif chez eux, on devra les amender.

Haim Bellity

Comprendre Rachi

"Tous les hommes recensés des Léviim qu'ont recensés Moché et Aaron d'après la parole de Hachem selon leur famille, tous les mâles depuis l'âge d'un mois et plus étaient vingt-deux mille" [3, 39]

Les versets suivants nous expliquent qu'étant donné que les Léviim sont 22000 et les premiers-nés Israël sont 22273, il y a donc 273 premiers-nés Israël qui ne pourront pas être rachetés par les Léviim. Hachem dit donc à Moché que ces 273 seront rachetés par 5 chéquel par tête. Rachi [3, 50] dit que Moché s'est demandé "Comment vais-je faire car un premier-né à qui je dirai: "donne cinq chequel pour ton rachat" pourra me dire qu'il fait partie des premiers-nés rachetés par les Léviim! Donc, comment désigner les 273 premiers-nés qui ne sont pas rachetés par les Léviim et qui doivent donc donner cinq chéquel ?". Ainsi, Moché a fait un goral. Il prit 22000 tickets où il y inscrivit "Lévi" et 273 tickets où il y inscrivit "5 chéquel". Chaque premier-né Israël venait prendre son ticket. Celui qui tombait sur "5 chéquel", payait cette somme pour son rachat. Toutefois, Rachi [3, 39] dit qu'on aurait pu éviter tout cela car en réalité les Léviim sont 22300. En effet, les enfants de Guerchon 7500, de Kéhat 8600, de Meràri 6200, soit un total de 22300. Alors pourquoi ces 300 ne sont-ils pas inclus dans le total de ceux qui ont racheté les premiers-nés de telle manière que tous les premiers-nés Israël soient rachetés par les Léviim? Il n'y aurait donc pas eu besoin que 273 premiers-nés Israël donnent 5 chéquel pour se racheter ? Rachi répond en ramenant la Guemara [bekhorot 5] qui dit que ces 300 Léviim étaient eux-mêmes des premiers-nés et que c'est déjà assez qu'ils soient exemptés eux-mêmes du rachat. En analysant la réponse, il en ressort qu'un Lévi

premier-né ne peut pas racheter un premier-né Israël car la possibilité que le Lévi a de racheter, il l'utilise déjà pour lui-même [c'est-à-dire, appartenant déjà à Hachem, il ne peut pas remplacer un premier-né Israël appartenant à Hachem]. Il y a donc une notion de rachat pour un premier-né Lévi [c'est-à-dire que les premiers-nés Lévi appartiennent aussi à Hachem]. On pourrait alors se poser la question suivante : les Léviim n'ont pas fait Avoda zara et on sait qu'ils n'ont pas été asservis par les Egyptiens justement parce ce qu'ils avaient pris sur eux le joug de la Torah. L'argument de dire quelle différence entre les premiers-nés Egyptiens et les premiers-nés Israël qui a eu pour conséquence que les premiers-nés Israël appartiennent donc à Hachem comme la Torah le dit plus haut [3, 12.13], ne concerne pas les Léviim à priori! Alors pourquoi les premiers-nés Léviim doivent-ils se racheter ? On pourrait répondre de la manière suivante [Hatam Sofer sur Bekhorot] : Il faut dire qu'au moment où les premiers-nés Egyptiens ont été tués, il y a eu une accusation non seulement sur les premiers-nés Israël mais également sur les premiers-nés Lévi. Et on peut trouver la raison dans le Rachi d'après, qui nous dit que la somme du rachat est de 5 chéquel correspondant à la somme de la vente de Yossef qui était le premier-né de Ra'hel. D'après cela, on peut dire qu'au moment de la mort des premiers-nés Egyptiens, il y a une accusation également sur les premiers-nés Léviim à cause de la vente de Yossef. C'est pour cela que les 300 premiers-nés Léviim appartiennent déjà à Hachem et ne peuvent donc racheter les premiers-nés Israël.

Mordekhai Zerbib